

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste vacant

d'un chargé de cours de diction et art dramatique en langue allemande et luxembourgeoise (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter pour les besoins du Conservatoire Municipal, un chargé de cours de diction et art dramatique en langue allemande et luxembourgeoise à plein temps plein (degré d'occupation 22/22) ou plusieurs chargés de cours à temps partiel jusqu'à concurrence des 22/22, à engager sous le statut du chargé de cours de l'enseignement musical (salarié).

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant entre autres l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- être détenteur au moins d'un premier prix (ou équivalent) d'un Conservatoire luxembourgeois en diction ou art dramatique en la spécialité diction ou art dramatique allemand ; conformément au règlement grand-ducal modifié du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours de l'enseignement musical. Le nouveau titulaire sera classé sur avis de la commission consultative à l'enseignement musical, dans un des grades suivant son niveau de qualification.

Les missions et tâches assignées au nouveau titulaire au sein du Conservatoire sont entre autres définies comme suit :

- Enseigner les cours de de diction et art dramatique en langue allemande et luxembourgeoise tels que prévus par le plan d'études.

Le profil souhaité du nouveau titulaire est défini comme suit :

- Être titulaire des diplômes attestant la formation requise
- Être capable de gérer de façon autonome les cours, tant pour l'organisation (horaires) que pour le contenu pédagogique

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle dans un emploi similaire ou dans le domaine du théâtre sera considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des occupations professionnelles antérieures)
3. Copies des certificats et diplômes d'études
4. Copie de l'inscription du certificat d'études supérieures au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur
5. Copie de la carte d'identité ou du passeport
6. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin No 3)

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **6 juin 2020 au plus tard**.

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Modalités d'embauche :

Le recrutement se fera sur base des dossiers de candidatures, d'entretien, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuellement à définir.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).

Les modalités pratiques de l'examen médical leur seront communiquées en temps utile.

Conditions d'emploi et de rémunération :

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours de l'enseignement musical, et sur avis de la commission consultative à l'enseignement musical, le nouveau titulaire sera classé au grade A2/E3 ou A1/E3ter suivant son niveau de qualification.

Le salaire est adapté aux variations du nombre indice du coût de la vie suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2020.

Le collège échevinal.